

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 15 septembre 2025**

Date de la convocation
09/09/2025

Date d'affichage
09/09/2025

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 11
Votants : 14

Réf : 2025_29

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de Bourges le

22 SEP. 2025

L'an 2025 et le 15 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mme BRAS Elodie, CACHO Magalie, CAMUZAT Aurélie, DEROUET Catheline ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine LAUNAY Aurélien, MILLIET Thomas, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : CHOLLET Fanny (a donné pouvoir à Catheline DEROUET), JOUAN Séverine (a donné pouvoir à Gérard POISSON) M MOUROUX Francis (a donné pouvoir à Elodie BRAS)

Secrétaire de séance : Mme Elodie BRAS

Proposition de coupe sur l'exercice 2026

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Mr Lucien BURKHART de l'Office National des forêts, concernant les coupes à asséoir en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

Etat d'Assiette

Parcelle	Nature de la coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface (ha)	Coupe réglée	Mode de commercialisation			
					Vente sur pied	Appel d'offres	Gré à gré	Délivrance pour l'affouage
Guilly, parcelle 21	REG	50m3/ha	1.7	OUI				X
Bourg, Parcelle 22	REG	50m3/ha	3.48	OUI				X
Villeneuve, Parcelles 13, 14, 15, 16, 17	AMEL	6m3/ha	6.77	OUI				X

AMEL : Amélioration ; REG : Régénération

Mode de délivrance des Bois d'affouages

Les bois d'affouages, houpriers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied. Le conseil municipal désigne comme Garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois venus en bloc et sur pied :

- MM Stéphane COQUERY, Alain BARACHET, Stéphane TAUPIN comme garants des affouages de Brécy-Bourg
- MM Christian BONNIN, Louis ESNAULT, Romain MEUNIER comme garants des affouages de Guilly
- MM Emmanuel PALLEAU, Francis MOUROUX comme garants des affouages de Francheville
- MM Pierre POISSON, Guy TRIBALLAT comme garants des affouages de Villeneuve – Les Collins

Conformément aux articles L241-15 et L241-16 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu : octobre
- le délai d'abattage au 15 avril
- le délai de vidange du 15 août au 15 octobre

Vente de bois aux particuliers

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2026, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce motif de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Mr le Maire ou son représentant assistera à (aux) martelages(s) de la (des) parcelles(s) concernée(s).

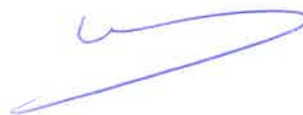
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 16 septembre 2025

Le Maire



Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le 22 SEP. 2025